

Burundi : l'ONU renouvelle le mandat du Rapporteur spécial

Kampala-Genève, le 7 octobre 2022 — Alors que des violations graves des droits humains continuent à être rapportées au Burundi, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a maintenu sa surveillance du pays en renouvelant le mandat du Rapporteur spécial pour un an. Cette décision va permettre au Rapporteur spécial de faire rapport sur le Burundi en 2023. DefendDefenders appelle les États qui peuvent exercer de l'influence sur le gouvernement burundais à l'exhorter à mettre un terme à des années de défiance et à coopérer avec le Conseil.

« Le gouvernement burundais doit réaliser que la surveillance internationale de sa situation des droits humains ne cessera pas du simple fait qu'il refuse de coopérer », a dit Hassan Shire, directeur exécutif de DefendDefenders. **« Bien plutôt, il devrait commencer à coopérer avec le Rapporteur spécial et reprendre sa coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme ».**

Dans son premier [rapport](#) écrit, le Rapporteur spécial sur le Burundi, Fortuné Gaetan Zongo, a listé une série de problèmes persistants dans le pays. Dans une lettre publiée en amont de la 51^{ème} session du Conseil ([HRC51](#)), plus de 50 organisations de la société civile ont [exhorté](#) les États à soutenir le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial afin d'assurer la continuité tant du travail de suivi et de mise au point de rapports que des débats publics sur la situation au Burundi. Elles ont souligné que le Rapporteur spécial a besoin de temps pour mener à bien sa mission.

« Les résolutions successives du Conseil et les rapports successifs d'experts forment une feuille de route pour les réformes en matière de droits humains », a dit Nicolas Agostini, Représentant de DefendDefenders auprès de l'ONU. **« Le moment venu, ces résolutions et rapports aideront le peuple burundais à construire un pays qui respecte les droits humains, mené par un gouvernement responsable ».**

Après qu'une crise des droits humains, politique et humanitaire a éclaté au Burundi en 2015 lorsque le président Nkurunziza, aujourd'hui décédé, a décidé de concourir pour un troisième mandat inconstitutionnel, le Conseil des droits de l'homme a établi une Commission d'enquête (COI) sur le Burundi, en 2016, afin d'enquêter sur les violations et d'identifier leurs auteurs. En 2021, après que la COI a achevé son travail, le Conseil a [mandaté](#) un Rapporteur spécial pour, entre autres, surveiller la situation des droits humains, faire des recommandations en vue de l'améliorer, recueillir, examiner et évaluer les informations fournies par toutes les parties prenantes, et faire rapport au Conseil.

Le gouvernement burundais a refusé de permettre à la COI ou au Rapporteur spécial de se rendre dans le pays. À la demande du gouvernement, la Haute-Commissaire a dû [fermer](#) son bureau pays, à Bujumbura, en 2019.

— FIN —

Pour davantage d'informations, merci de contacter :

Estella Kabachwezi

Responsable du plaidoyer, de la recherche et de la communication, DefendDefenders
EstellaK@defenddefenders.org ou +256 782 360 460 (anglais)

Nicolas Agostini

Représentant de DefendDefenders auprès des Nations Unies
NicolasA@defenddefenders.org ou +41 79 813 49 91 (anglais ou français)